

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÉSOLUTION PP-053

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 6 février 2023, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution suivante :

Résolution PP-053 afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment et l'exploitation d'un foyer pour jeunes sur le lot 1 846 663 du cadastre du Québec, soit le 11016, avenue Pelletier, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Cette résolution entre en vigueur immédiatement et est déposée au bureau du secrétaire d'arrondissement où elle peut être consultée.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 8 février 2023